



## REGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1 - Objet

L'Association Bordeaux Entrepreneurs Organise pour la 5<sup>ème</sup> année son concours de Pitch Annuel le « Bordeaux Pitch Contest » (auparavant nommé « Les Rencontres des Entrepreneurs »).

L'événement aura lieu le mardi 5 juin 2018 à Bordeaux. Il s'agit d'un concours gratuit et sans obligation d'achat.

### Article 2 – Les participants

Ce concours est ouvert à tout porteur de projet & créateur de startup, proposant une innovation technologique ou d'usage. Cette catégorie est la catégorie dite « Startup ».

Une seconde catégorie dédiée aux Etudiants porteurs de projet est aussi créée cette année.

### Article 3 – Dossier de candidature

Le dossier de candidature pour la catégorie « startup » est à compléter avant le vendredi 27 avril inclus (fermeture à minuit) via le formulaire en ligne <https://goo.gl/forms/RT22fLTaoEwEn3J2>

Pour la catégorie « Etudiants », les écoles & université concernées seront directement contactées afin de proposer chacune jusqu'à 2 candidats.

### Article 4 – Modalités et critères des dossiers

A la clôture des candidatures de la catégorie « startup », les dossiers feront l'objet d'une sélection par le comité de sélection (composé a minima par les membres du Bureau de l'Association et ouvert aux partenaires de l'événement).

Les projets seront sélectionnés en fonction de leur faisabilité, leur positionnement, leur stratégie commerciale, leur originalité et leur scalabilité. Les projets sélectionnés le seront pour participer au concours du Pitch le 5 juin après-midi devant un jury d'entrepreneurs.

Pour la catégorie startup, 3 finalistes seront sélectionnés à l'issue de cet après-midi pour présenter leur projet face au public le soir du 5 juin.

Le public votera pour son « coup de cœur ».

Concernant la catégorie « Etudiant », les candidats envoyés par chaque école & université passeront aussi devant un jury d'entrepreneurs l'après-midi du 5 juin et 2 finalistes monteront sur scène.

### Article 5 – Récompense

Les projets finalistes bénéficieront d'une adhésion gratuite à l'Association Bordeaux Entrepreneurs

Les projets lauréats de la catégorie « startup » et de la catégorie « étudiant » se verront offrir des heures de conseil et accompagnement par nos partenaires.

#### **Article 6 – Engagement des candidats**

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent.

Du seul fait de l'acceptation de la récompense, les porteurs de projet autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, prénom, image dans le cadre de communications de l'Association Bordeaux Entrepreneurs dans la limite de 2 ans.

#### **Article 7 – Frais de participation**

Le droit d'accès au concours est gratuit. Les frais afférents à la présentation de la candidature (frais éventuels de constitution de dossier, frais de déplacement, présentation devant le jury et tout autre frais lié au concours) sont à la charge des participants. Aucun remboursement ne sera effectué.

#### **Article 8 – Responsabilité des organisateurs**

Les organisateurs se réservent le droit exclusif et unilatéral de modifier, si nécessaire, les dates annoncées. Ils ne pourront être tenus responsables d'une éventuelle interruption momentanée ou définitive de l'opération pour quelque cause que ce soit. Le Comité organisateur se réserve le droit, sans préavis ni condition, de reporter ou d'annuler l'événement.

Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données nominatives les concernant, collectées dans le cadre de l'appel à candidature.

#### **Article 9 – Acceptation du règlement**

La Participation au concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement

#### **Article 10 – Divers**

En cas d'un quelconque manquement de la part d'un candidat, les organisateurs se réservent la faculté d'écarter de plein droit la participation de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoique ce soit.